

Sénégal

Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, MEFP

Etude monographique sur l'orpillage au Sénégal (2017)

RAPPORT GENERE DE LA DOCUMENTATION DE EMOR 2018

19 Février 2019

Production des méta-données

Producteur(s) des méta-données	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) , MEFP , Maitre d'oeuvre
Date de production	28 Juin 2018
Version	Version 1.0 (Avril 2017) Documentée par: - Mme Mary Sow THIAM, Informaticienne au Bureau de Gestion des Bases de Données à l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie - ANSD du Sénégal. Documentation validée par: - M. Abdoulaye BA, Chef du Bureau de Gestion des Bases de Données à l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie - ANSD du Sénégal.
Identification	DDI-SEN-ANSD-EMOR-2017-V1.0

Remerciement(s)

ANSD.

Ce document a été généré à l'aide du [IHSN Microdata Management Toolkit](#)

Table des matières

Aperçu	1
Domaines thématiques et couverture	2
Producteurs et sponsors	2
Echantillonnage	2
Collecte des données	3
Accessibilité	3
Responsabilité et droits d'auteurs	4
Documentation	_____

Sénégal (2017)

Etude monographique sur l'orpaillage au Sénégal (2017) (EMOR 2017)

Aperçu	
Type	Enquête Socio-Economique / Monitoring [hh/sems]
Identification	SEN-ANSD-EMOR-2017-V1.0
Version	Date de production: 2017-04-14 Version 1.0 issue des données apurées.

Résumé

L'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) a réalisé la première étude économique sur l'orpaillage en collaboration avec l'Union Européenne et Afristat. Les exportations d'or tirées des statistiques douanières qui dépassent la production formelle a poussé les experts à se poser la question à savoir : qu'est ce qui est à l'origine de cet écart ? Cette situation peut se justifier, entres autres, par l'existence d'une production de l'orpaillage qui n'est pas enregistrée dans les statistiques.

En outre, la revue des sources effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de changement d'année de base a révélé des secteurs insuffisamment couverts dans les comptes nationaux. Il s'agit, en particulier, de secteurs comme l'orpaillage. En effet, les données relatives à la production d'or utilisées pour l'évaluation du Produit Intérieur Brut (PIB) ont été jusque-là issues des Déclarations Statistiques et Fiscales des entreprises formelles du secteur, et des exportations d'or tirées des statistiques douanières.

Les résultats de cette monographie seront également exploités dans le cadre du Projet de Renovation des Comptes Nationaux (PRCN).

A ce titre, il a été jugé utile d'effectuer une première mission exploratoire à Kédougou, afin d'avoir une meilleure visibilité portant sur l'orpaillage.

Les objectifs de l'étude et les résultats attendus sont décrits ci-après.

1. OBJECTIFS

L'objectif général de cette étude consiste à collecter auprès des orpailleurs des informations permettant de mesurer et de quantifier la production d'or, afin de voir combien elle contribue dans l'économie. De plus, elle permet de disposer, entres autres, des données sur la main d'œuvre et sur certains aspects relatifs aux impacts socio-économiques et démographiques.

Aussi, les informations issues de cette enquête permettront à l'ANSD en général et aux utilisateurs en particulier, de réaliser des études thématiques sur l'impact de la production d'or sur le développement économique, l'environnement, la santé des femmes et des enfants, etc.

Comme objectifs spécifiques, il s'agira de :

- connaître le nombre de sites d'orpaillage, ainsi que leur localisation ;
- identifier le nombre de puits actifs et les noms des propriétaires de ces puits ;
- identifier les types de métiers qui existent sur les sites d'orpaillage ;
- voir la saisonnalité de l'activité ;
- estimer la quantité d'or produite dans chaque puit actif suivant des fréquences bien déterminées ;
- connaître la nature des types d'or ;
- évaluer les ventes locales et les exportations en quantité ;
- déterminer le prix du gramme d'or ;
- évaluer le niveau de rémunération de chaque activité ;
- identifier les activités connexes ;
- voir le cadre réglementaire et la sécurité ;
- voir les effets sur l'utilisation de certains produits chimiques ;
- identifier les équipements utilisés, les moyens de protections des travailleurs, ainsi que leurs prix.

2. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de cette monographie, les résultats attendus sont :

- une meilleure connaissance des sites d'orpaillage et de leur localisation ;
- une identification du nombre de puits actifs et des noms des propriétaires de ces puits ;
- une identification des types de métiers qui sont exercés ;
- la détermination du caractère saisonnier ;
- une estimation de la quantité d'or produite dans chaque puit actif suivant des fréquences bien déterminées ;
- une connaissance de la nature des types d'or ;
- une évaluation des ventes locales et des exportations en quantité ;
- une détermination du prix du gramme d'or ;
- une évaluation du niveau de rémunération de chaque activité ;
- une identification des activités connexes ;
- une connaissance du cadre réglementaire ;
- une connaissance du cadre sécuritaire ;
- une connaissance des effets sur l'utilisation de certains produits chimiques ;
- une identification des équipements utilisés, des moyens de protections que les travailleurs utilisent, ainsi que leurs prix.

Type d'étude	Données échantillonnées [ssd]
Unité d'analyse	Sites ou diouras et propriétaire de puits.

Domaines thématiques et couverture

Domaines thématiques

Les sujets abordés sont:

- Caractéristiques de la main d'oeuvre de l'orpaillage ;
- Production et vente de l'or;
- Capital et investissement de l'or;
- Dépenses et charges de l'orpaillage.

Couverture géographique

L'enquête couvre les régions de Kédougou et Tambacounda.

Univers

L'enquête couvre l'ensemble des sites ou diouras et propriétaires de puits de la région de Kédougou et Tambacounda.

Producteurs et sponsors

Enquêteur(s) principal(aux)	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie, MEFP
Autre(s) producteur(s)	Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne (Afristat) Union Européenne (UE)
Financement	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) , Financement

Echantillonnage

Taux de réponse

L'activité d'orpaillage est pratiquée dans le Sénégal oriental, la région de Kédougou et celle de Tambacounda. Il ressort des résultats de l'opération de dénombrement que 98% des sites d'orpaillage se trouvent dans la région de Kédougou. La région de Tambacounda ne détient que les 2% de l'ensemble des sites qui ont été dénombrés.

Collecte des données	
Dates de collecte	21 jours: start 2017-02-27 21 jours: end 2017-03-19
Notes sur la collecte 5 équipes composées chacune de 5 enquêteurs et d'un superviseur. En plus de 130 Toumboulas pour mener à bien cette opération. La collecte a été faite en utilisant une méthode CAPI. Après chaque journée de collecte, les données rassemblées par les agents enquêteurs sont envoyées au niveau central après contrôle des superviseurs et de quelques membres de l'équipe technique. Les données envoyées via internet dans un des serveurs de l'ANSD ont fait l'objet de vérifications.	
Questionnaires Trois fiches de collecte ont servi de questionnaire. Il s'agit de la : - Fiche adressée au propriétaire de puits; - Fiche adressée au responsable alluvionnaire; - Fiche adressée aux broyeurs concasseurs.	
Enquêteurs	Agence nationale de la Statistique et de Démographie (ANSD) , MEFP
Supervision Toutefois, vu les difficultés relatives à la barrière linguistique, le Chef du Service régional de la statistique et de la démographie (SRSD) a effectué un recrutement au niveau local pour faciliter les échanges entre les enquêteurs et les personnes à enquêter.	

Accessibilité	
Agence propriétaire	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (Ministère de l'Economie des finances et du Plan) , www.ansd.sn , statsenegal@ansd.sn ; statsenegal@yahoo.fr
Contact(s)	Direction du Management de l'Information Statistique (ANSD) , www.ansd.sn , statsenegal@ansd.sn ; statsenegal@yahoo.fr
Confidentialité Toute utilisation des données produites ou gérées par l'agence, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la direction générale de l'ANSD. Il y sera clairement mentionné l'utilisation qui sera faite des données et une copie en français ou en anglais du projet d'étude sera jointe à la demande.	
Conditions d'accès Les micros données ne sont accessibles qu'aux services et organismes relevant du système statistique national avec les réserves suivantes: Toute utilisation des données produites ou gérées par l'agence, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à la direction générale de l'ANSD. Il y sera clairement mentionné l'utilisation qui sera faite des données et une copie en français ou en anglais du projet d'étude sera jointe à la demande. Le service ou l'organisation demandeur devra s'engager à respecter les conditions suivantes: 1. L'utilisateur devra se conformer aux dispositions des articles 6 et 7 chapitre 2 section 2 de la loi sénégalaise LOI N° 2004.21 portant organisation des activités statistiques qui fait obligation à toute personne manipulant des données individuelles, recueillies par les services et organismes relevant du système statistique national, de garantir l'anonymat des personnes physiques ou morales concernées par l'enquête. Et de n'utiliser ces données qu'aux fins de diffuser ou de publier des résultats statistiques agrégés. 2. L'utilisateur est entièrement responsable de ses conclusions ou études tirées de ces données et en cela, la responsabilité de l'ANSD ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit.	

3. Les données ne devront être ni copiées ni transmises à d'autres personnes ou organisations, directement ou indirectement, sans l'accord écrit préalable de l'ANSD.
 4. Toute publication rédigée à l'aide des données issues de l'ANSD doit comporter la mention suivante "Source: Enquête - X*, Année N*, Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) de la République du Sénégal, www.ansd.sn"
 5. Trois copies de tout rapport produit sur la base des données seront transmises pour information et commentaire à l'ANSD.
 6. L'utilisateur est informé que l'ANSD se réserve le droit de recourir aux voies et moyens qu'il jugera utiles en cas de non respect de l'un quelconque de ces engagements, pour se faire restaurer dans ses droits.
 7. L'utilisateur peut en cas de besoin s'adjoindre le concours de l'ANSD dans la réalisation de l'étude.
- * : X étant le nom complet de l'enquête suivi de son sigle entre parenthèses, exemple "Recensement général de la Population et de l'habitat (RGPH)".
N étant l'année de l'enquête, exemple "2002".

Citation

Source: "Enquête (EMOR), 2017, Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) de la République du Sénégal, www.ansd.sn".

Responsabilité et droits d'auteurs

Responsabilité(s)

L'utilisateur est entièrement responsable de ses conclusions ou études tirées de ces données et en cela, la responsabilité de l'ANSD ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit.

Droits d'auteurs

Propriété de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).